

COMMUNE DE ROUVRES-LES-BOIS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 22/10/2011

La Grande Vitesse dans l'Indre

N° 2011-053 du 22/10/2011

Nombre de membres	10
Présents	6
Représenté(s)	3
Votants	9
Exprimés	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille onze, le vingt deux du mois d'octobre à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROUVRES-LES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard QUINT, maire.

Étaient présents : Gérard QUINT, Jean-Michel GUILLEMAIN, Karine DE HENAU, Hubert MAUBERT Madeleine PIERRY, Fabien RIOLAND,

Représentés : Jean-Claude GORIUS qui a donné pouvoir à Gérard QUINT

Dominique PINSON qui a donné pouvoir à Hubert MAUBERT

Laurence BLANCHARD qui a donné pouvoir à Madeleine PIERRY

Absente non excusée : Marie-Hélène KOUROUNIS

Convocation en date du 13/10/2011

Madame Karine DE HENAU a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : 2011-053 – LA GRANDE VITESSE DANS L'INDRE

Le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris – Orléans – Clermont – Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi, la **Commune de ROUVRES-LES-BOIS**, réunie en conseil municipal, s'associe au travail réalisé par le Conseil général de l'Indre et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

- Un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.
- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris.
- La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France.
- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.

- L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges - Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges – Poitiers.

- L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an

Pour copie conforme,

Au registre, suivent les signatures,

Le maire,
Gérard QUINT

Quint



Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Préfecture le 27 OCT.
Notifié et publié le 3 NOV. 2011

Le maire,
Gérard QUINT

Quint

